



CONDITIONS GENERALES 2026 DU CAMPING LES CHARMES

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Les droits de location (acompte + frais de dossier) devront être payés dès réception du mail de réservation qui fait office de contrat de réservation. L'acompte sera déduit du montant de la facture.

Les installations sont louées pour le nombre de personnes désigné au contrat. Toute personne supplémentaire sera facturée suivant le tarif de la prestation « personne supplémentaire » en vigueur dans le camping après accord du gérant.

Les journées, installations et personnes supplémentaires, ainsi que les redevances pour les invités seront déclarées dès que possible et réglées avant le départ.

Les tarifs comprennent l'utilisation de tous les équipements du camping sauf ceux qui sont payants (voir tarifs).

Frais de dossier : Toute réservation fera l'objet de frais de réservation non remboursable :

25€ pour un emplacement ou un locatif du 1er juillet au 31 août

8€ en dehors de cette période

Piscine :

Les shorts de bain sont formellement interdits dans la piscine. Les maillots de bain sont obligatoires. Une tenue décente dans l'enceinte du camping est exigée.

Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine sauf s'ils dorment au camping.

Annulation :

L'annulation doit toujours faire l'objet d'un message écrit. Le versement d'un acompte impliquant un engagement de location ferme et définitif l'acompte est conservé.

Les frais de dossier ainsi que la cotisation à l'assurance annulation ne seront pas remboursés.

Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance annulation dont les modalités peuvent être énoncées par le camping sur simple demande. Le locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par un contrat d'assurance. Cela vous permettra le cas échéant de recevoir le remboursement plus rapidement (selon CGA disponible sur ce site)

Pour les cas de force majeure indépendants de notre volonté, il pourra être proposé un report du séjour, selon nos disponibilités, même l'année suivante. Le(s) versement(s) ayant été effectués viendraient en déduction du montant final.

Règlement intérieur :

Le locataire doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping, affiché à l'entrée de l'établissement et à la réception. Tout manquement à ce règlement intérieur pourra entraîner la résolution judiciaire du contrat et l'expulsion de leur auteur. Le signataire doit être majeur et sera responsable du matériel confié.

Conditions de Réservation :

- La demande de location doit être accompagnée d'un versement représentant 30% du montant du séjour, à titre d'acompte à déduire des frais de séjour + 25€ de frais de dossier (8€ hors juillet et août), non remboursable.
- Le versement d'un acompte impliquant un engagement ferme et définitif, le solde des frais de séjour est payable 3 semaines avant la date d'arrivée.

Compte tenu de la réservation effectuée, aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé, sauf avec une assurance annulation (voir conditions) ou pour un cas non pris en charge par l'assurance sur justificatif.

CONDITIONS DE LOCATION DE CHALETS, MOBILE HOMES, CARAVANES

- En juillet et août, la prestation de service ou produit disponible consiste en des locations de 7 jours minimum, du samedi (ou dimanche) 17h au samedi (ou dimanche) 9h30. Une arrivée retardée ou un départ anticipé ne donnera lieu à aucun remboursement, l'hébergement n'étant pas remis en location.
- Les petits animaux (tatoués et vaccinés) sont acceptés dans certains locatifs moyennant un supplément. De plus, ils ne doivent jamais rester seuls dans le locatif ou sur l'emplacement.
- Une caution de 260 € sera demandée au locataire à son arrivée et lui sera rendue après son départ après vérification de l'installation, sous déduction éventuelle, des détériorations ou manquants ou des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.
- L'installation sera rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. A défaut, le locataire devra payer une somme forfaitaire de 60 € pour le nettoyage, sauf si le forfait ménage a déjà été réglé. Toute dégradation ou objet manquant sera à la charge du locataire.

- En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, la caution sera retournée par courrier au locataire ou selon convenance, après inspection des lieux, sauf si nous constatons une ou des anomalies.

CONDITIONS DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

- L'emplacement sera disponible à partir de 14 h le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 12 h le jour du départ.

Des photographies pourront être prises pendant votre séjour pour être exploitées à des fins publicitaires.

Aucune contrepartie financière ne pourra être demandée.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas y figurer, merci de nous le signaler par écrit.